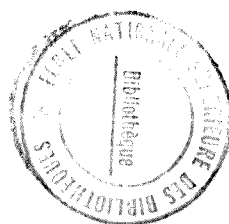


1976  
41

NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

**L'ACTION CULTURELLE DE L'UNESCO EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES****EN AFRIQUE NOIRE D'EXPRESSION FRANCAISE DE 1960 - 1975****Note de synthèse présentée par Alphonse NTAH : DSB. XH°****sous la direction de Monsieur Jean FONTVIELLE****Conservateur des Bibliothèques B.I.U. Montpellier****Directeur de l'E.N.S.B.  
Monsieur MERLAND  
Conservateur en chef****Direction des Etudes  
Madame M. WAGNER  
Conservateur des Bibliothèques**

## L'ACTION CULTURELLE DE L'UNESCO EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES

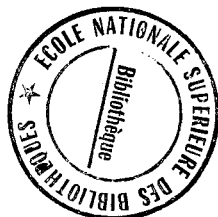
EN AFRIQUE NOIRE D'EXPRESSION FRANÇAISE DE 1960 - 1975

Dans son livre "Pour une politique de la Culture" destiné à l'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique de la France, Pierre Emmanuel de l'Académie Française a eu dès le début cette phrase, nous citons "mon but serait atteint si elles montraient que la culture n'est pas une notion éclatée, mais une idée rayonnante à partir d'un centre et que ce centre est en chacun".

Nous pensons que l'action culturelle de l'UNESCO en Afrique n'a pas été bénéfique ni pour l'Afrique, ni conforme à l'idéal de l'institution. L'UNESCO malgré son contexte spécifique d'organe à vocation culturelle au sein de l'Organisation des Nations Unies, cet organe n'échappe pas, comme du reste tous les autres, à l'influence des courants politiques de l'organisation quelquefois contraire à son rôle reconnu.

La question qu'on peut se poser à propos de l'action culturelle de l'UNESCO en Afrique est de savoir si dès le départ l'UNESCO a admis que la culture n'est pas une notion éclatée, autrement dit figée, mais une idée rayonnante à partir d'un centre et que ce centre est en chacun des partenaires. Pourquoi la politique des bibliothèques de l'UNESCO est-elle plus développée dans les pays africains d'expression anglaise, la définition de la culture au sein de l'UNESCO a-t-elle des variantes? L'UNESCO a-t-elle fait une analyse de l'existant, une analyse fonctionnelle, une analyse organique des potentialités socio-culturelles avant d'adopter une politique culturelle? Une série d'interrogations qui nous permettront de donner notre point de vue à la lumière des documents que nous avons reçus de l'organisation.

./.



Quatre chapitres nous permettront de cerner l'ensemble des interrogations après avoir situé l'UNESCO dans la famille de l'Organisation des Nations Unies.

Il nous semble que les peuples n'ont été aussi soucieux qu'ils le sont actuellement d'instaurer la paix, parce qu'ils savent que les moyens d'anéantir l'humanité toute entière existent. Cette préoccupation grandissante se manifeste en un temps où les relations internationales deviennent de plus en plus complexes, l'émergence des pays du TIERS MONDE bouleverse le schéma traditionnel des blocs. Le nombre des états indépendants ayant considérablement augmenté, la notion de culture, de civilisation devrait subir une profonde transformation ou une nouvelle conception: les organisations internationales sont devenues une des caractéristiques de notre temps; elles répondent à des besoins réels du monde présent et s'inscrivent dans les courants profonds de l'époque.

Autour du noyau central constitué par l'Organisation des Nations Unies (ONU) le système des Nations Unies est fait d'une quinzaine d'institutions intergouvernementales, qui se consacrent chacune à un secteur déterminé de l'économique, du social, et du culturel. Mais peut-être plus encore que dans leur objet, c'est dans leur approche de l'objet que l'on saisit le mieux la concordance de telles institutions avec le sens de l'évolution générale des problèmes: les organisations s'attachent en effet à considérer les problèmes dont elles traitent d'un point de vue universel, et c'est du point de vue de l'organisation de l'humanité dans son ensemble qu'elles cherchent à leur donner la solution précise qu'ils appellent.

L'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture est l'une de ces institutions spécialisées. Son établissement officiel à Paris remonte au 4 novembre 1946, à la suite de l'acceptation par vingt Etats de l'acte constitutif rédigé un an plus tôt à Londres, lors

d'une conférence organisée sur l'invitation des Gouvernements du Royaume Uni et de la France, et à laquelle participèrent les représentants de 44 pays. Entre les deux conflits mondiaux, l'Institut International de Coopération Intellectuelle, créé à Paris en 1924 avec l'aide de la France et sous l'égide de la Société des Nations, s'était déjà occupé de ces problèmes avec le concours de personnalités éminentes vouées à la recherche et à la création.

Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix, lit-on dans le Préambule de l'Acte Constitutif de l'Organisation. La dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et de l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance... Une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples; par conséquence, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité... C'est pourquoi l'UNESCO se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la charte des Nations Unies reconnait à tous les peuples.

Dans l'acte constitutif de l'UNESCO, le mot Culture a une autonomie qui lui permet d'être identifié dans tous les milieux et dans toutes les sociétés: vouloir l'exporter et l'imposer serait une absurdité.

## Chapitre I      LA NOTION DE CULTURE EN AFRIQUE NOIRE

L'affirmation de l'identité culturelle est sans doute l'un des faits marquants de l'histoire contemporaine de l'Afrique. Elle a, dans une large mesure, servi de fondement à l'indépendance des Nations Africaines et constitue une exigence majeure de leur édification et de leur développement. Elle demeure l'un des plus puissants leviers des luttes de libération en cours et du combat permanent contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid. Elle inspire aux peuples africains la recherche résolue de leur solidarité et l'organisation de leur unité au niveau du continent. Elle sous-tend la volonté d'instaurer un nouvel ordre économique mondial, où la prise en considération de modèles originaux de développement endogène, tout en établissant la coopération internationale sur une base de respect mutuel et de juste réciprocité. Elle doit être ouverte en toute circonstance à l'échange et elle ne devrait pas constituer un obstacle à l'entente et à la coordination vers le progrès mutuel.

Ainsi, par-delà les lignes de partage idéologique ou les frontières héritées de la colonisation, l'affirmation de l'identité culturelle perçue à la fois comme facteur de libération et d'unité nationale, comme instrument de l'unité africaine et comme une garantie dans les relations internationales apparaît aujourd'hui comme une revendication commune à tous les peuples d'Afrique.

La notion de l'action culturelle implique une politique culturelle, et cette politique culturelle ne prend sa véritable dimension que lorsque ses options la rattachent aux choix politiques, économiques et sociaux des Etats.

Elle s'inscrit dès lors dans le processus vivant au développement global des sociétés et à l'épanouissement des individus. Elle implique au niveau des pouvoirs publiques, une unité de conception et d'orientation des choix, des priorités et des progressions permettant d'aboutir à une planification des actions et des moyens à mettre en oeuvre. Mais, si cette approche du dé-

./.

veloppement culturel peut faciliter la réflexion et la prise de décision, elle ne saurait faire oublier que la définition des objectifs d'une politique culturelle nationale passe par la rencontre, la concertation, le travail en commun de tous les partenaires sociaux. En outre, la réalité pluraliste des confédérations africaines rend nécessaire la recherche de mécanismes de concertations de modes de relations qui permettent aux différentes communautés, aux différentes cultures de s'exprimer, de communiquer, de participer activement à la création d'une culture vivante dont elles se sentiraient solidaires.

L'action des pouvoirs publics consisterait alors à sauvegarder les objectifs définis en commun à dégager les éléments qui fortifient la personnalité collective en veillant à ce que les multiples composantes de la réalité pluraliste participent au renforcement de l'identité nationale. La libre confrontation des cultures aboutirait ainsi à l'enrichissement mutuel des communautés qu'elles expriment et, par suite à leur intégration dans la nation. Concertation et participation représenteraient dès lors les éléments fondamentaux de la démocratisation de la vie culturelle, consacrerait l'égalité des cultures et assureraient le droit des communautés et des citoyens à prendre part librement et solidairement à la vie culturelle de la nation. La participation à la vie culturelle est l'expression au niveau des valeurs les plus hautes d'une exigence générale de notre temps. La contribution des masses populaires à la vie collective est la condition première du développement. Elle est, par-delà l'échange et la communication, l'instrument irremplaçable de l'unité et la solidarité, à quelque niveau qu'on se situe. Dès lors, assurer la participation des masses à la vie culturelle ne consiste pas seulement à créer les conditions économiques et sociales de l'accès à des biens culturels. Elle consiste surtout à stimuler les vertus créatrices des individus, des groupes et des systèmes, dans la perspective d'une démocratie culturelle effective. En fait, le vrai problème de l'accès à la culture est celui de la participation; car, s'il suppose que les hommes disposent de moyens, l'accès à la culture implique d'abord de leur part un investissement idéologique ou psychologique or, ce qui s'exprime à travers la participation des masses, c'est d'abord

le sentiment d'appartenance à une culture et à la société qui lui a donné naissance; parce que, même si cette culture s'apparente à d'autres, elle manifeste une spécificité qui est l'image de son identité. C'est vrai de tous les pays. C'est plus évident encore dans le cas de ceux pour lesquels, comme en Afrique, l'identité culturelle s'affirme avec une force particulière comme l'expression de la dignité de peuples hier encore soumis à une domination politique et culturelle étrangère. Il s'ensuit que le renforcement de l'unité doit s'accompagner de la reconnaissance du pluralisme culturel, tout comme l'affirmation de l'identité passe par la reconnaissance de la diversité et de l'égalité des cultures. Toute action culturelle devra tenir compte de cette problématique.

La situation se complique du fait que l'évolution des conditions de la vie quotidienne représente partout un facteur de déculturation si puissant qu'il exige la coopération de tous en vue de la sauvegarde ou de l'amélioration de la qualité de la vie.

En conséquence, une politique culturelle ne pourra être élaborée valablement qu'en harmonie avec les politiques suivies dans l'ensemble des domaines sociaux, et notamment dans ses interactions avec les politiques appliquées en matière d'éducation et d'utilisation des masses média. Or les problèmes du développement économique et social semblent plus urgents que ceux qui concernent la culture, et la priorité donnée à l'élévation du niveau de vie laisse aux cultures traditionnelles le soin de pourvoir aux besoins culturels des communautés. Mais si, d'une manière générale, les cultures traditionnelles demeurent vivantes, le modèle occidental exerce une influence profonde sur une partie de la société, notamment dans les villes. Il devient alors difficile de maintenir vivante une culture traditionnelle du fait que de nombreuses activités culturelles se trouvent liées à des structures sociales qui disparaissent progressivement, on comprendra mieux dès lors, l'urgence qu'il y a à sauvegarder le patrimoine culturel, dans ce qu'il y a de plus authentique, étant donné la profonde interdépendance existant entre les cultures et les modes de vie. Seule une action concertée et volontaire permettrait d'écarter la menace que font

peser sur l'identité culturelle les contraintes auxquelles est soumis le développement. La concertation s'impose donc de toute évidence ainsi que la répartition des responsabilités culturelles. C'est là qu'apparaît la première règle de toute politique culturelle: la décentralisation corollaire de la démocratisation culturelle. D'ailleurs, le caractère polyculturel des sociétés africaines nécessite une politique polycentrique qui permette à l'action culturelle de suivre le même rythme que l'évolution des modes de vie des communautés.

Quelle que soit la forme adoptée suivant les structures administratives et l'organisation politique et sociale du pays considéré, la décentralisation devra porter à la fois sur les activités et sur les moyens, ainsi que sur l'élaboration des décisions publiques qui les déterminent. C'est ainsi que l'accent sera mis sur les patrimoines nationaux, qu'il faudra cependant situer, par rapport à l'héritage culturel mondial. Les activités locales seront encouragées et des programmes d'échanges interrégionaux permettront de renforcer le sentiment d'appartenance nationale, et de contribuer à l'intégration et à l'unité.

Une action culturelle qui ne s'adresse pas seulement aux classes cultivées mais s'efforce d'atteindre la population la plus large doit être proche matériellement et intellectuellement des communautés locales. En effet, les institutions des grandes villes se sont trop longtemps contentées de diffuser une culture de classe destinée à l'élite, il en sera de même dans l'aide de l'UNESCO en faveur des pays africains d'expression française. Cette culture n'atteignant que des publics restreints et privilégiés. Or une entreprise de développement culturel n'atteindra une dimension nationale que si elle crée des réseaux dont les ramifications permettent le contact direct avec les populations des quartiers et des villages, même si les constructions prestigieuses des capitales doivent constituer les points forts de ces réseaux. En outre, pour des raisons tant économiques qu'opérationnelles, l'aménagement d'espaces polyvalents, libre de contraintes, et d'équipements simples et mobiles, sera préféré à la reproduction d'établissements spécialisés dont la rigidité s'oppose souvent à l'évolution des formes et des styles et à la communication entre

./.



les hommes. On recherchera enfin des solutions qui permettent l'intégration des équipements culturels aux équipements éducatifs et sociaux, de manière à valoriser par la fonction culturelle les autres fonctions communautaires.

Cette décentralisation géographique conçue comme principe de vulgarisation de l'action culturelle ne prendra tout son sens que si elle s'accompagne d'une décentralisation des initiatives et des décisions. Les centres secondaires de la décision administrative seront développés dans les pays à structure centralisée, la marge d'autonomie sera renforcée dans les pays à structures fédérales. Cette déconcentration se doublera d'une véritable initiative locale ou régionale, à la fois par des allocations de ressources aux échelons appropriés et par le partage du pouvoir de décision entre les responsables politiques ou administratifs et les représentants des autres partenaires du débat culturel. Enfin dans les pays à structure administrative faible, la décentralisation de la décision ne sera pas très poussée, mais le maintien des structures de décisions traditionnelles sera étudié avec la plus grande attention, compte tenu des biens culturels spécifiques.

Cette politique de décentralisation sera nécessairement liée à une politique de concertation et de coopération, aussi bien sur le plan des décisions que sur celui de leur exécution. Une attention particulière sera accordée aux activités non institutionnelles et non professionnelles, dans la mesure où elles représentent une culture en train de se faire, très proche des sentiments et des aspirations des communautés, et il faudra veiller à préserver leur caractère spontané. La concertation sur le plan des décisions sera recherchée par la création de structures consultatives aux niveaux national, régional et local. Celles-ci devront rassembler, avec les responsables, les travailleurs culturels, les représentants des associations, groupements ou mouvements socio-culturels, qui participeront à tous les stades de la détermination des objectifs et des voies et moyens de l'action à mener, dont ils suivront le déroulement et à l'évaluation de laquelle ils collaboreront.

Ce processus de participation suppose un long apprentissage que seule

permet une politique d'animation propre à créer les conditions qui permettent à l'homme ou au groupe social de découvrir lui-même ses problèmes et d'y faire face, en vue d'assurer sa propre promotion. Dans cette perspective, l'animation consiste à susciter dans la communauté un sentiment d'appartenance et de solidarité, elle sert de relais à l'information, à la communication et à l'expression en mettant en relation les hommes entre eux, en assurant la médiation entre les créateurs, les oeuvres et les publics. Sous les multiples formes qu'elle peut revêtir, cette action aboutit progressivement à des initiatives des membres de la communauté et à leur participation aux responsabilités, à l'épanouissement de leurs aptitudes créatrices et enfin, dans le cadre de projets communs, à leur participation active à la vie culturelle.

Mais l'animation est plus une aptitude qu'une technique. Le processus de participation ne saurait être imposé, il doit germer naturellement dans le milieu, des interactions sociales, de l'action des représentants des populations. La médiation nécessaire est celle des groupes locaux par l'intermédiaire desquels l'action culturelle pourra se réaliser, de relais en relais. D'où la nécessité de susciter des animateurs naturels, car les hommes nécessaires à cette action sont trop nombreux pour être des agents professionnels: ces derniers, qui seront formés au niveau national, auront à leur tour à former les animateurs naturels.

Il reste, quelles que puissent être la valeur et l'importance de la décentralisation, qu'un certain nombre de fonctions ne peuvent être exercées que par les autorités centrales. En fait, les exigences de la centralisation et de la décentralisation ne sont pas contradictoires, dans la mesure où elles n'interviennent ni au même moment, ni aux mêmes fins: la centralisation doit se situer au début de l'action culturelle. Une certaine concertation est nécessaire, même dans les pays à structures fédérales. Elle permet la prise de conscience des problèmes culturels dans leur dimension nationale et stimule les autorités locales. Elle n'intervient directement que là où il y a pénurie d'initiatives. Elle assure, à l'échelon national, l'information culturelle, la formation des personnels, la fourniture de services techniques, etc..., d'assurer la recherche en matière de développement actuel, de définir les

priorités nationales, de rechercher les moyens nécessaires, de stimuler et de soutenir la création, de promouvoir la coopération, de veiller à la coordination et à la convergence des actions, au service des objectifs définis, en commun.

Il découle de ces observations que le rôle propre des autorités nationales par rapport aux autres agents de l'action culturelle est moins un rôle de gestion et de diffusion qu'un rôle de réflexion, d'orientation, d'incitation, d'évaluation. La responsabilité première des systèmes culturels sera donc de veiller à ne pas paralyser la pluralité des initiatives, de lutter contre la réduction bureaucratique des problèmes culturels, de créer les conditions qui font échec aux privilèges de classes ou de cultures dominantes, de protéger les créateurs. En un mot, de stimuler les vertus créatrices des hommes et des communautés, par la recherche constante d'une vie culturelle-ment et solidairement vécue. On aura pu se rendre compte que les constatations et les suggestions qui précèdent correspondent à des actions déjà entreprises par les autorités de certains pays ou à des situations de fait, entrées depuis longtemps dans les moeurs d'autres pays; il s'agit de suivre l'évolution de l'action culturelle de l'UNESCO depuis les indépendances des pays d'Afrique Noire a été d'une manière où d'une autre convergent vers le renforcement de la valeur culturelle nationale où au contraire la politique culturelle de l'UNESCO a été et demeure dans une certaine mesure l'éducation culturelle née au demeurant de son acte constitutif. Le problème important, c'est tout d'abord, la persistance des inégalités, persistance de la domination culturelle étrangère, au détriment notamment du premier instrument de communication sociale que représentent pour l'immense majorité des populations les langues africaines et les patrimoines culturels qu'elles expriment; persistance de l'inégalité d'accès à l'éducation et à l'indication des systèmes éducatifs aux réalités socio-culturelles; absence de politiques globales d'alphabétisation systématique; disparités matérielles de plus en plus marquées entre catégories sociales; persistance de "cultures élitaires" où se complaisent certaines minorités coupées par ailleurs du contact avec les masses; inégalités entre générations et entre sexes, etc. Sans parler des masses média,

savoir comment faire face efficacement aux problèmes légués par le passé et la colonisation. L'UNESCO condamnée à servir des intérêts de ses bailleurs de fonds ne pouvait soutenir une action culturelle d'inspiration nationale. L'UNESCO ne pouvait approfondir le processus de libération culturelle et réussir la transformation des économies et des sociétés africaines, politique qui paraissait indispensable pour faire aboutir sa mission culturelle.

## Chapitre II      CULTURE ET EDUCATION

Dans toutes les sociétés, culture et éducation sont des facteurs d'unité et tendent à assurer l'insertion des individus et des groupes à la société. Il serait donc artificiel de séparer deux aspects aussi essentiels et aussi complémentaires du social, qu'il y aurait intérêt au contraire à envisager dans leur complémentarité et dans leurs relations dialectiques; cette corrélation entre culture et éducation est le principe même défini dans l'acte constitutif de l'UNESCO. Mais on peut s'interroger pourquoi en Afrique la politique en matière culturelle de l'UNESCO, l'éducation ait pris le pas sur les valeurs culturelles africaines, cela nous fait penser à la mission civilisatrice de certaines expéditions. Si le développement économique et social se trouve conditionné par la nature, l'importance, la fréquence et la rapidité des diffusions, des visions du monde véhiculées tant par les systèmes éducatifs que par toute autre institution chargée de transmettre les valeurs d'un groupe particulier à un autre et d'une génération à une autre.

Avec l'aide de l'UNESCO, la culture et l'éducation traditionnelles ont vu leur champ d'action de plus en plus réduit et leur efficacité contestée au lieu d'être intégrée dans un ensemble homogène, l'école de brousse n'assurent plus les fonctions d'intégration qu'ils ont si admirablement remplies dans les sociétés d'hier.

L'Ecole moderne a pris le relais de manière irréversible. Mais les nouveaux messages qu'elle transmet ne sont plus compatibles avec la tradition sans, pour autant préparer l'intégration sociale. Quelles qu'en soient les limites et les lenteurs, la scolarisation demeure à coup sûr un facteur puissant de modernisation et de transformations culturelles. C'est parfois le seul en milieu rural notamment, les groupes se structurent en fonction du type d'éducation reçue: le fait, généralement constaté, revêt une signification particulière dans les sociétés de tradition orale, où l'école primaire introduit l'écrit, les langues étrangères et une nouvelle vision des choses réglant ainsi d'une manière nouvelle les rapports des individus au groupe.

D'ailleurs l'école moderne ne s'oppose pas seulement aux institutions éducatives traditionnelles; elle entre en conflit avec l'éducation familiale et remet en cause les structures de la vie économique et sociale. Les multiples programmes de l'UNESCO ont souvent ignoré le problème de l'éducation familiale et le rôle important de cette éducation dans les mentalités des "éduqués". Les progrès de la scolarisation accentuent encore la disparité des niveaux intellectuels et culturels. Les cultures traditionnelles sont vidées de leur réalité par le nouveau système, qui se contente trop souvent de reproduire des programmes, des méthodes et des instruments pédagogiques étrangers. Alphabétiser, instruire, enseigner ne suffisent pas à créer une éducation harmonieuse, et l'enfant est forcé de vivre sur des registres multiples, voire contradictoires (sur ce problème voir l'enquête faite au Mali et en Côte d'Ivoire dans le bulletin Tiers Monde, problèmes des pays sous-développés, planification de l'Education, 1964, sous la direction de l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social).

Ainsi, c'est l'école elle-même qui s'érige parfois contre la culture, contribuant à former des générations inquiètes et dépersonnalisées. L'équilibre entre les divers apports dont se nourrit une éducation authentique se trouve compromis. Quelle pourrait être alors la finalité de l'éducation?

./.

Ce qu'on va chercher à l'école c'est un instrument de progrès et de promotion sociale. Le diplôme qu'elle délivre, le savoir qu'elle dispense, le prestige qu'elle confère ont contribué à la mystifier aux yeux des masses pour qui le passage par l'école est un passage des miracles. Bien entendu, le désenchantement est fréquent et la proportion des abandons en cours d'études est consternante. En fait, cette glorification de l'école est due à une évaluation peu réaliste de son rôle. On lui demande l'impossible parce qu'on croit y voir le tremplin nécessaire et suffisant pour la possession d'un savoir absolu identifié à la science et à la technologie, comme si la science n'était pas d'abord un style de pensée et de vie et la technique l'application patiente de ses découvertes. En fait, ce sont les illusions que l'on se fait à cet égard qui constituent, en définitive, un redoutable obstacle dans la marche vers le progrès.

L'erreur de l'UNESCO est de continuer à croire que l'école est l'institution la plus adéquate pour un changement social et économique. Ce serait faire abstraction de l'inadéquation existant entre la nature même des sociétés africaines et les systèmes éducatifs hérités du passé colonial.

Car si l'éducation représente un des facteurs essentiels du développement, elle ne saurait résoudre à elle seule tous les problèmes de la société ni même contribuer durablement au changement, si son action ne s'intègre pas dans une problématique globale qui tienne compte des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels.

Selon certains rapports des experts de l'UNESCO, dans la plupart des pays africains se trouve d'ores et déjà posé le problème du rendement interne et de l'efficacité externe des systèmes éducatifs, autrement dit, de l'adaptation de l'école à la vie des sociétés. C'est que l'enseignement donné, souvent étranger aux réalités africaines, est en outre extrêmement sélectif. L'école ne prépare pas toujours à la vie et moins encore sans doute à

. ./.

une activité productrice mais à des examens, généralement conçus sans rapport avec les besoins et les aspirations des communautés. Si bien qu'on a pu dire, dans bien des cas, que l'école africaine fabriquait des chômeurs, des migrants ou des déracinés culturels.

Malgré certaines réformes, les systèmes éducatifs continuent à produire des effets identiques à ceux qui se manifestent dans les pays industrialisés dont ils proviennent: ségrégation sociale, inégalité et aliénation. Ces effets sont aggravés par l'écart global entre la campagne et la ville, au point que l'on se demande si les moyens éducatifs sont bien aptes à répondre aux impératifs du développement.

"La réponse est du seul ressort de la décision politique et technique des gouvernements. Ceux-ci tendent de plus en plus à envisager les problèmes éducatifs suivant des approches qui visent à enraciner l'éducation aux réalités nationales et à favoriser la réorientation des systèmes éducatifs pour qu'ils puissent intégrer les valeurs les plus significatives de la culture et de la civilisation africaine. Il ne s'agit certes pas de quelque retour narcissique au passé, mais d'une recherche d'identification de soi par soi, afin de greffer sur les apports positifs de la tradition les acquisitions de la science et de la technique moderne. Le Directeur général de l'UNESCO déclarait dans un interview dans *Croissance des Jeunes Nations*, pages 154-155, déc. 1974 - janvier 1975 : "Partout, la question fondamentale est d'enraciner l'éducation dans les réalités nationales, autrement dit de reformer les systèmes éducatifs afin de lier de manière plus fonctionnelle la stratégie de leur développement à celle du développement économique social et culturel".

C'est ainsi que des politiques novatrices de l'éducation, dont les stratégies et les instruments peuvent déjà être évalués, sont en application dans divers pays: utilisation des langues nationales ou recrutement de travailleurs comme éducateurs, valorisation du savoir-faire sans sanction de diplôme, mobilisation des élèves et des étudiants pour des campagnes d'alphabétisation,

./.

promotion éducative de la culture et des métiers du monde rural, etc. ne sont plus des hypothèses mais des expériences en cours. Sans parler de la reconnaissance des réalités culturelles spécifiques des communautés de la part des responsables politiques: utilisation des langues africaines à la Radio, mise en valeur des arts et traditions populaires, etc. L'insatisfaction que les élèves, les étudiants et les parents manifestent à l'égard de l'éducation représente elle-même un fait culturel important dans la mesure où elle dénote une volonté de prendre part à la mise en oeuvre de réformes.

Expérimenter des pratiques éducatives dans la réalité sociale signifie favoriser la dialectique des forces sociales en présence et mettre en lumière des contradictions entre les villes et les campagnes, entre les travailleurs manuels et les intellectuels dont la réduction est une des conditions du développement général. Ces contradictions sont d'ordre économique autant que culturel.

Dans de nombreux pays, l'insuffisance de réinvestissements dans les campagnes où l'absence de politique agricole véritable ont des conséquences sur les structures sociales et éducatives, en suscitant l'exode des jeunes vers les villes à la recherche d'autres possibilités d'emploi ou de formation. Mais si l'écart des revenus entre paysans et citadins est la cause première de l'exode rural, il existe aussi un facteur culturel très souvent l'appareil éducatif n'est enraciné dans la culture paysanne; les objectifs, les contenus et les méthodes de l'action éducative et l'action culturelle sont étrangers à cette culture qui est un mode de vie. Certes des expériences cherchant à dépasser ces contradictions ont lieu dans certains pays. Mais l'expérience menée dans un village ou dans une zone périurbaine n'inspire que très rarement de nouvelles politiques globales en matière d'éducation, de culture et d'information. On envisage d'organiser un apprentissage sur le tas en milieu rural, mais de nombreux problèmes subsistent: intégration de



la formation générale et professionnelle; de l'éducation rurale ou du système éducatif national; recrutement du personnel, débouchés, etc. Par ailleurs, la valorisation de la culture paysanne et de l'éducation rurale ne saurait signifier l'acceptation de la division internationale du travail, qui a provoqué l'isolement de certains pays. En fait, de nombreux pays refusent la violence économique et culturelle qu'implique cette division: imposer une vocation agricole unidimensionnelle à un pays, c'est empêcher son développement. D'ailleurs, la division internationale du travail n'élimine pas la division sociale (paysans à faibles revenus, ouvriers agricoles, travailleurs migrants, chômeurs urbains, etc. ). Seule une politique économique intégrée, axée sur le développement rural, non sectorielle, liée à la promotion de l'artisanat et d'autre industrie à forte densité de main d'oeuvres permettra le développement autonome des sociétés. La nécessité d'investir dans l'agriculture et dans une pré-industrialisation, autant que la pauvreté des populations, appellera des structures éducatives et culturelles peu coûteuses, mais qui soient à la disposition de la communauté pour ses activités culturelles et de formation.

Car les politiques éducatives et culturelles ne sont pas toujours cohérentes avec les options et les choix opérés par certains pays en matière de réforme agraire, de décentralisation du pouvoir administratif, d'extension du volontariat, d'autogestion des entreprises, du développement des coopératives. La richesse de la vie et du travail en commun n'est pas toujours appréciée ou valorisée par les institutions ou les centres de décision en matière éducative et culturelle. C'est la culture aliénée de l'école ou d'établissements dits culturels qui empêche le plus souvent d'intégrer éducation, culture et vie communautaire.

On commence, dans plusieurs pays, à faire des expériences d'activités éducatrices répondant aux besoins matériels des travailleurs dans le domaine du travail, du logement, de la santé, des transports. On apprend à transformer les conditions de vie du village, à augmenter la production collective, à participer à la vie politique. Mais les structures éducatives sont-elles en mesure de saisir la dynamique de la vie sociale?

./.

Sont-elles capables de répondre aux besoins culturels manifestes qu'il s'agisse de travailleurs qui, en quittant la campagne pour la ville, acquièrent de nouveaux savoirs des jeunes, dont le niveau d'information dépasse souvent celui de leurs éducateurs, des femmes, gardiennes des hautes traditions, qui aspirent à une légitime émancipation, ou qu'il s'agisse des communautés locales, qui ne se satisfont plus d'un développement lent et autarcique. L'intégration de l'éducation et de la culture n'a pas seulement une signification sociale. Il existe une spécificité de l'Afrique contemporaine que l'éducation peut contribuer soit à renforcer, soit à détruire. L'africanisation de l'éducation ne signifie pas seulement un retour aux traditions culturelles, lequel n'est pas acceptation aveugle, mais constante interrogation sur la pertinence des choix. Elle implique aussi l'introduction dans les institutions éducatives de la réalité de la culture contemporaine, l'acceptation des valeurs et des modes d'expression de la vie quotidienne. Elle postule en outre la participation directe des populations à la conception et à l'animation des centres de vie éducative, culturelle et artistique.

La parole, par exemple, de par son importance dans les rapports sociaux, a un rôle important à jouer dans l'éducation. Les jeunes et les adultes, non ou peu scolarisés, c'est-à-dire la majorité, ont une relation positive avec les institutions qui valorisent non seulement l'écrit, mais aussi tous les modes d'expression et de communication; les activités éducatives pourraient aisément intégrer la communication orale et visuelle. Il ne s'agit certes pas de se limiter à l'éducation non formelle, mais d'admettre sa réalité déjà si évidente et si riche dans la communication orale au sein de la famille, sur les lieux de travail, dans la vie sociale. Le changement dans le domaine éducatif et culturel pourrait aussi signifier le passage d'un système élitiste à un système dualiste où deux structures se développeraient parallèlement, l'une pour la formation des élites coupées de leurs racines et des réalités du pays, l'autre, pour répondre aux exigences immédiates de la production dans les villes et dans les régions rurales. Les options et les perspectives de l'éducation permanente permettraient le dépassement de ce dangereux dualisme.

Mais, dans la majorité des systèmes éducatifs existants, la transformation des structures et des contenus de l'enseignement dans l'esprit de l'éducation permanente ne peut pas s'effectuer isolément. Le premier problème qui se pose est celui de la relation de ces systèmes avec les forces sociales, les lieux de production, les mouvements culturels, la vie associative, car des systèmes formés, qui refuseraient des relations avec l'extérieur, ne pourraient pas s'engager dans la direction de l'éducation permanente.

Les approches et les stratégies qui favoriseraient une telle ouverture sont nombreuses: introduction dans l'enseignement d'éducateurs dont l'occupation unique n'est pas l'enseignement: artisans, artistes, techniciens, ouvriers, paysans, etc.; élargissement des expériences éducatives en dehors des structures formelles par des stages sur les lieux de la vie active (lieux de production, ateliers de création); développement d'unité de production à l'intérieur des structures éducatives; accès direct aux sources d'informations, etc.

Si le système traditionnel de production, en particulier joue un rôle important dans le développement, ses caractéristiques techniques et ses aspects sociaux ne peuvent pas être étrangers à ceux qui exercent des responsabilités dans la conception, la planification, la gestion, l'animation des systèmes éducatifs et culturels. Le nouvel enseignant et le nouvel animateur culturel ne pourra pas être un enseignant traditionnel recyclé ou celui dont la formation initiale aura changé: il sera nouveau parce que sa pratique quotidienne sera davantage liée à la vie et à la culture des travailleurs de son pays.

Par ailleurs, l'action culturelle et éducative doit pouvoir utiliser non seulement les structures formelles (école, musée, bibliothèque, salle de spectacles), mais aussi les espaces collectifs (marché, foire, lieu de travail, atelier, place publique) de même qu'elle doit développer la communication entre ces deux types d'espaces en faveur de leur utilisation à fins multiples et coordonnées.

Ces nouveaux types de relations supposent manifestement une valorisation des langues nationales et des traditions orales, la participation des communautés à l'action culturelle et éducative, une formation polyvalente et de nouveaux critères de recrutement pour les éducateurs et les animateurs culturels, une politique culturelle des masses média. Elles exigent surtout une décentralisation des décisions, car la contribution la plus importante, peut-être que l'éducation pourrait apporter au développement, serait de prendre part à la conception et à la mise en oeuvre de structures nationales et de pouvoirs locaux correspondant aux exigences spécifiques du développement du pays. Dans cette perspective, l'éducation deviendrait un puissant facteur de mobilisation populaire au service du progrès, en s'appuyant sur les ressources culturelles locales. Mais la participation populaire à une entreprise d'une telle envergure suppose une délégation du pouvoir à l'échelon de la région, du département, du village; l'éducation pourrait préparer à cette délégation de pouvoir.

En fait, il s'agirait d'imaginer un système éducatif dont l'originalité s'inspirerait largement, aussi bien dans sa forme que dans son contenu, des structures socio-culturelles des pays africains, de faire correspondre au pluralisme culturel qui les caractérise un pluralisme éducatif. La décentralisation n'est pas incompatible avec l'intégration nationale et l'unité. Le rôle de l'Etat est précisément de dégager les éléments communs qui fortifient la personnalité nationale, en veillant à ce que les multiples composantes de la société contribuent d'une façon dynamique à la formation d'une conscience nationale, et en gardant présent à l'esprit, à tous les niveaux d'intervention, les objectifs définis en commun par les différents partenaires sociaux.

Certaines décisions concernant notamment le contenu culturel spécifique des programmes d'enseignement peuvent être prises au niveau de la communauté, la coordination des actions relevant de la compétence des départements minis-

tériels de l'éducation et de la culture. On sait que l'affirmation de l'identité culturelle pose le problème de la diversité des cultures dont la somme constitue l'authentique vie culturelle des nations. La participation des communautés culturelles aux décisions permettrait de répondre à une double exigence: leur reconnaître une part de responsabilité dans l'élaboration des programmes scolaires; valoriser, en intégrant les aspects les plus caractéristiques des cultures traditionnelles menacées d'extinction alors qu'elles sont intimement liées à la pratique de la vie sociale. Ainsi serait facilitée la recherche de modes de relations qui permettraient aux communautés de s'exprimer, de communiquer et d'être finalement en mesure de participer activement à la création d'une culture vivante dont elles se sentiraient solidaires. La diversité des cultures serait alors ressentie, non pas comme une dispersion, mais comme un enrichissement. En effet, considérées trop souvent comme des éléments étrangers à l'école d'aujourd'hui, les cultures représentent pourtant les noyaux autour desquels pourrait s'édifier l'école ouverte de demain. Ainsi serait garanti concrètement le droit des différentes communautés et par là le droit de tous les citoyens, à réaliser leur propre épanouissement et à participer librement à la vie de la nation.

"La grande masse aujourd'hui analphabète ne cessera pas de l'être si les gouvernements respectifs n'adoptent pas des mesures de grande portée, c'est-à-dire des actions de nature préventive par l'universalisation effective de l'enseignement primaire, et des actions favorables à la transformation des conditions de vie et des niveaux de participation des majorités nationales aujourd'hui marginales, principalement dans les régions rurales. Ceci est la base indispensable, de nature forcément politique, de tout processus de démocratisation éducative, et l'alphabétisation n'échappe pas à sa force conditionnante... Mais l'acte éducatif est un acte national, lequel se rattache à une culture et à une vision du devenir spécifique qui lui confèrent valeur et authenticité". (Interview du Directeur Général de l'UNESCO dans Croissance des Jeunes Nations, document cité).

L'influence de la politique culturelle de l'UNESCO a été et demeure déterminante dans l'avenir des programmes des pays africains: mais l'absence d'une politique coordonnée dans l'intérêt des pays africains et plus spécifiquement des masses populaires est à déplorer.

### Chapitre III    L'IMPACT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'UNESCO EN AFRIQUE NOIRE D'EXPRESSION FRANÇAISE

M. Kurt WALDHEIM, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré en mars 1972: "L'impossibilité d'assurer la primauté du politique sur la technique est un phénomène alarmant et de plus en plus dangereux dans le monde moderne. Trop souvent ceux qui sont responsables du développement futur de la technique sont insuffisamment conscients des conséquences lointaines de leurs choix sur le plan politique, économique et social. Le même danger existe dans le domaine des communications. Si on ne l'évitait pas, il pourrait se faire que les progrès futurs de la technique des communications aient des conséquences que l'on n'avait ni prévues, ni souhaitées d'un point de vue plus général tant sur le plan national qu'international. Pour remédier à de telles conséquences, et cela n'est pas toujours possible, il faut souvent payer un prix très élevé".

Il arrive souvent que l'UNESCO envoie en Afrique et dans le monde ses experts pour aider à la planification et à l'élaboration d'une politique culturelle: bien avant 1960, l'UNESCO a eu à s'occuper de cette mission, mais la date de 1960 devrait marquer une nouvelle aire de coopération entre l'UNESCO et les pays africains devenus alors indépendants, autrement dit, l'UNESCO ne pouvait admettre un rapport d'expert que si ce rapport a été élaboré conjointement entre le gouvernement et l'expert, soit dans le meilleur des cas le gouvernement a eu au préalable le soin de rattacher à l'expert un responsable local indicateur des éléments d'analyse. L'absence de cette politique de coordination paraît être l'un des facteurs de l'échec de plusieurs missions de l'UNESCO en Afrique et sans doute dans le monde. A côté de ces cas évidents

./.

de manque de coordination, il existe des problèmes aussi importants, mais moins apparents, qui résultent de l'application de politiques contradictoires.

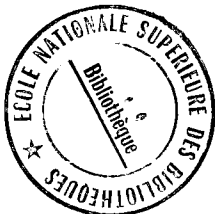
Pour illustrer cette affirmation analysons au hasard les déclarations de quelques experts de l'UNESCO contenues dans les documents que le service de la documentation et des bibliothèques de l'UNESCO a eu le plaisir de nous communiquer pour la rédaction de cette note qu'au passage nous remercions vivement.

En 1961, dans un important article publié par le bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, supplément volume XVII No 2, mars-avril 1963, intitulé "Les Bibliothèques, la Bibliographie et les Archives dans les pays d'Afrique d'expression Française" de M. KWAKUVI E.W. DADZIE alors Secrétaire Général de l'Association internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique (AIDBA) déclarait ceci. Nous citons: "Créée le 13 septembre 1957 à Saint-Louis du Sénégal, l'Association internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique s'est fixé pour objectif de promouvoir la création de trois catégories de bibliothèques dans chaque état africain:

- a) une bibliothèque nationale de conservation, dont le rôle est d'acquérir, de conserver et de communiquer aux générations présentes et futures toute la production nationale imprimée et l'essentiel de la civilisation universelle écrite;
- b) un réseau national de bibliothèques publiques et de bibliothèques scolaires chargées de diffuser la culture dans toutes les couches sociales et d'assurer activement l'éducation des collectivités africaines;
- c) des bibliothèques d'étude à l'usage des universités, instituts, laboratoires, etc..."

Cette déclaration de M. le Secrétaire général de l'AIDBA a influencé dans le passé la politique culturelle de l'UNESCO; on peut se poser plusieurs questions à propos de la déclaration de M. le Secrétaire Général de l'AIDBA; plus d'une décennie après cette déclaration peut-on faire actuellement un bilan des activités, où en sommes-nous dans le réseau de bibliothèques proposé, combien de pays africains possèdent une bibliothèque nationale ou publique: parler d'une production nationale imprimée et l'essentiel de la civilisation universelle écrite,

./.



c'est concevoir la négation de l'histoire des sociétés africaines qui n'a que faire, de la civilisation universelle écrite elle-même liée à l'histoire de l'imprimerie et des modes de diffusion du livre: les bibliothèques publiques et bibliothèques scolaires qui seraient chargées de diffuser la culture: de quelle culture s'agit-il? a-t-on fait la somme des valeurs culturelles africaines en vue de leur diffusion ou pour faire plaisir on cherche à exporter et imposer une culture qui, à la longue détruit l'homme dans son milieu naturel. Il ne s'agit pas pour nous d'une recherche de l'authenticité, car dans un milieu africain, les cultures sont d'abord africaines, c'est-à-dire forgées et vécues par les communautés concernées tout en intégrant les apports enrichissants des cultures étrangères. Dans cette perspective, toute politique culturelle dynamique favorise la redécouverte et l'identification des héritages culturels qu'il s'agira non seulement de préserver mais aussi d'actualiser pour les mettre au service de l'élaboration de nouvelles valeurs par une action toujours en prise sur la réalité. Néanmoins pour que le développement ne signifie pas reniement et ne conduise pas à de nouvelles formes d'aliénation, il devra favoriser l'épanouissement des valeurs culturelles africaines les plus authentiques au premier rang desquelles figurent les traditions orales et les langues nationales.

Pour M. le Secrétaire Général de l'AIDBA, la bibliothèque nationale de conservation ne peut avoir pour rôle que d'acquérir, de conserver et de communiquer aux générations présentes et futures que la production nationale imprimée et l'essentiel de la civilisation universelle écrite: aucune recherche de l'authenticité, qui procède de la reconnaissance d'une perte subie qu'il faut à tout prix réparer, il est évident que l'authentique est ce qui n'apparaît pas avec évidence; qu'il nécessite une recherche par étapes successives, au cours de laquelle la reconnaissance des valeurs peut échouer, que cette recherche elle-même influe d'une façon dialectique sur son objet, ainsi, il saurait y avoir de neutralité dans le processus de la découverte de l'authenticité. En rechercher l'authenticité, c'est se rendre compte de l'inauthenticité présente, d'une perte de soi. On peut donc se demander si l'authenticité est

./.



un problème pour ceux qui n'ont jamais été coupés de la culture populaire vivante de leur communauté. Le terme n'a certainement pas le même sens pour un paysan et pour l'intellectuel africain; il n'en a peut-être aucun pour le premier. A la limite, si on n'y prenait garde, la recherche de l'authenticité risquerait de produire des effets négatifs en créant chez le paysan une forme de rejet de tout élément exogène positif: par un phénomène de choc en retour, le facteur mobilisateur deviendrait alors un frein.

L'influence de la politique culturelle de l'UNESCO a été très grande dans la politique culturelle des états; l'UNESCO pour sa part a subi l'influence de certains hommes africains et autres pour la plupart ses experts: à notre connaissance peu de programme de l'UNESCO par exemple s'occupe d'une forme culturelle et sociale aussi prédominante en Afrique que l'oralité, force est de constater qu'elle n'a vraisemblablement pas la même signification pour le lettré qui maîtrise l'écriture et le paysan qui n'a jamais vu une transcription de sa langue. D'où provient la différence? Quelle est la spécificité cachée de la langue vécue, l'un et non pas l'autre? Quels sont les rapports sociaux qu'impliquent l'oralité et l'écriture?

On commence à peine à entrevoir les prodigieuses richesses de l'oralité qui n'est pas, et de loin, un signe d'archaïsme social. L'apparition de l'écriture ne marque pas nécessairement le passage à un niveau "supérieur" de culture. Moyen d'expression d'une civilisation, la tradition orale est toujours intégrée aux différents aspects de la vie sociale; elle assume des fonctions multiples de mémorisation, de code, d'éthique, d'expression esthétique. Profondément enracinée dans la société, elle explique le monde, l'histoire, les rites, la nature environnante, l'organisation sociale, les techniques, les relations humaines, les rapports avec les ethnies voisines. Une politique culturelle en Afrique passe par la valorisation de la tradition orale qui est un véritable enseignement qui se transmet de génération en génération et qui, loin d'être particulier à une famille ou un village, est commun à une ethnie et souvent à plusieurs. Enseignement sur le passé, elle situe l'individu dans sa société et dans le monde. Enseignement sur le présent, elle apprend à l'en-

fant les comportements, les attitudes et les croyances qu'il devra adopter; elle lui fournit les normes, les canons de la coutume, et l'incite à développer sa personnalité en se gardant de toute déviance: elle est aussi un moyen d'intégration sociale.

Dans un article de M. Louis SEGUIN alors expert de l'UNESCO, paru dans Bulletin de l'UNESCO à l'intention des Bibliothèques: volume XVIII, No 3, mai-juin 1964, sur la création et le fonctionnement du Centre Régional de Formation de Bibliothécaires de DAKAR. M. Louis SEGUIN communique le programme des cours du centre: nous citons "le programme des cours devrait répondre à trois impératifs. Il fallait d'abord donner aux élèves un aperçu clair et complet, aussi bien théorique que pratique, des diverses techniques de la bibliothéconomie. Il fallait, ensuite, tenir compte des conditions physiques et humaines de l'Afrique et, en particulier du fort pourcentage d'analphabètes et, surtout, de nouveaux alphabètes. Il fallait, enfin, tenir compte du niveau culturel moyen des élèves, qui était assez bas, et imposait que l'on complêta l'enseignement spécialisé, bibliothéconomique, par un enseignement de culture générale. Parallèlement, il fallait faire un choix entre les diverses spécialisations de la bibliothéconomie, au moins dans l'immédiat, et axer l'enseignement sur le principal objectif du centre: la formation de bibliothécaires de lecture publique...".

Dans le même bulletin M. Knud LARSEN expert de l'UNESCO donne la situation de l'Ecole de bibliothéconomie d'Afrique orientale. "Les services de bibliothèque d'Afrique Occidentale - En ce qui concerne les bibliothèques, la partie occidentale est la plus avancée. Le Ghana a un système d'enseignement en voie d'expansion rapide, une université florissante et une bibliothèque universitaire en plein développement ainsi que des bibliothèques d'instituts supérieurs spéciaux. Ses bibliothèques publiques sont bien organisées; outre la bibliothèque centrale, il y a dans tout le pays des bibliothèques régionales et des bibliothèques auxiliaires. D'autre part, un service de caisses-bibliothèques dessert les conseils locaux, les écoles, les cercles, les centres communautaires et les particuliers: les échanges se font par le moyen de bibliobus qui parcourent tout le pays, ainsi que par la poste; enfin, les prisons ont également un service de livre. ./.

Le réseau de bibliothèque du Ghana peut être considéré comme le modèle du genre en Afrique tropicale. Le Nigéria, lui aussi, a un service de bibliothèque en voie de développement rapide, qui est conçu selon les mêmes principes. Mais les autres pays sont très en retard en raison de leur pénurie de fonds et de personnel... A Accra (Ghana), une école de bibliothéconomie fondée en janvier 1962 prépare ses élèves aux examens de la Library Association jusqu'au niveau terminal. Toutefois, cet établissement a l'intention d'adapter son enseignement aux conditions africaines et d'organiser ses propres cours à l'Université du Ghana. Au Nigéria, il s'est ouvert à l'Université d'Ibadan une autre école chargée de contribuer au développement des bibliothèques par la formation de bibliothécaires et l'étude des problèmes de bibliothéconomie et de bibliographie dans le contexte particulier de l'Afrique Occidentale, en s'efforçant notamment de préparer des candidats aux postes supérieurs de la profession bibliothéconomique. Il s'agit essentiellement d'un cours post-scolaire sanctionné par un diplôme universitaire".

Deux déclarations qui reflètent la politique culturelle suivie jusqu'ici par l'UNESCO; néanmoins nombreux sont les états d'Afrique qui reconnaissent aujourd'hui malgré les rapports contradictoires des experts, leurs responsabilités, la nécessité de créer et d'étendre dans les plus brefs délais un réseau de bibliothèques pour répondre à la demande de leurs peuples; une action culturelle et éducative permettant à tous de participer à la vie nationale. Or de grandes masses de la population, surtout dans les régions éloignées des centres urbains, resteront en dehors ou superficiellement touchées par ce mouvement aussi longtemps que l'éducation, à commencer par l'alphabétisation, ne leur sera pas apportée dans leur langue maternelle.

Sur deux points au moins, nous sommes en désaccord avec le programme de M. Louis SEGUIN pour la formation des bibliothécaires au centre de Dakar: sans doute les choses ont évolué depuis mais l'essentiel demeure. "Les études devraient durer huit mois, de novembre à juin inclus.... Les Gouvernements

./.

des pays africains d'expression française devraient procéder à l'estimation de leurs besoins en bibliothécaires et l'UNESCO mettrait à leur disposition un certain nombre de bourses... Mais les candidats devraient être d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat de l'enseignement secondaire français et posséder, dans tous les cas, le brevet d'études du premier cycle".

Nous pensons qu'un bibliothécaire formé dans ces conditions ne peut assurer valablement ses responsabilités, il a au départ une formation insuffisante par ses études scolaires, il ne correspond à aucun statut dans le domaine de la hiérarchie, il ne peut être crédible pour discuter auprès des responsables de l'éducation nationale, les problèmes concernant le réseau de bibliothèques nécessaires au maintien et au développement des actions culturelles viables. Une telle politique ne peut que perpétuer la présence des experts et la rédaction des rapports depuis des grands hôtels de la capitale. Nous pensons que dès le départ la formation des bibliothécaires d'un haut niveau à l'exemple des Etats d'expression anglaise constitue un gage de continuité dans l'intérêt de l'Etat.

#### Chapitre IV      LES BIBLIOTHEQUES AU SERVICE DE L'HOMME

Un réseau de bibliothèque articulé dans un Etat est le garant d'une action culturelle durable; la bibliothèque, à quelque catégorie qu'elle appartienne, doit être une institution culturelle, car, dans un monde en perpétuelle évolution, les hommes qui exercent diverses activités ont besoin d'élargir constamment le champ de leurs connaissances sous peine de s'enliser dans la routine en l'espace de quelques années: il serait dangereux de compter sur de tels hommes pour assurer le développement économique et social qui nécessite une main-d'oeuvre hautement qualifiée: la bibliothèque est indispensable au processus de perfectionnement continu et permanent de l'individu.

./.

L'individu appelé à jouer plusieurs rôles a besoin de documents pour pouvoir être partout et à sa place. On éprouve aussi de plus en plus la nécessité de s'informer pour être au courant de ce qui se dit ou se fait. La bibliothèque répondra à ces besoins surtout en Afrique en attachant beaucoup d'importance au côté documentaire. Le développement d'un État est lié au niveau et à l'utilisation de l'information et l'information passe par le réseau des bibliothèques. La tâche des bibliothèques en Afrique est multiple, vulgarisation de la culture nationale, rencontre des éléments culturels étrangers, participation active au plan de développement économique et social, telles devraient être les tâches prioritaires d'un réseau de bibliothèques dans un État africain.

Lénine était convaincu du rôle de la bibliothèque dans la construction d'une nation; c'est ainsi que la lecture, le livre, occupent une place prépondérante dans sa théorie sociale lorsqu'il déclarait, nous citons "Dans le nouvel ordre social, les bibliothèques ne doivent pas être de simples instruments de conservation du savoir, mais jouer un rôle essentiel dans le progrès social, scientifique et technique, dans l'éducation permanente des adultes... et d'ajouter, à l'intention du commissaire du peuple à l'instruction publique. Tâchez de mettre les bibliothèques au premier plan de vos préoccupations. Il nous faut emprunter aux pays bourgeois avancés tous les procédés qu'ils ont mis au point pour ouvrir largement l'accès aux ouvrages qui figurent dans les bibliothèques. L'action tendant à mettre le livre à la portée du peuple à raison de deux exemplaires dans chacune des 50'000 bibliothèques et salles de lecture du pays, tous les manuels indispensables et tous les grands classiques de la littérature mondiale, de la science et de la technique contemporaine". Cette idée de Lénine qui était un plan d'action à l'aube de la révolution devrait être le fondement de la réflexion des responsables africains sur la politique de l'action culturelle.

Les bibliothèques, outre leur rôle culturel dans tous les milieux, notamment en Afrique, apportent une contribution essentielle au progrès de l'individu en tant qu'entité dans la collectivité; d'ailleurs cette remarque

est appuyée par des témoignages de sources nombreuses et diverses. L'UNESCO en proclamant une année internationale du livre en 1972, avec comme devise: "des livres pour tous", en proposant aux états membres un projet de charte du livre a. considéré le rôle exceptionnel du livre ou (pensée fixée) dans l'éducation, l'épanouissement de l'individu, le progrès économique et social, la compréhension internationale.

Un ancien haut fonctionnaire de l'UNESCO, Carlo Victor Penna, a résumé le rôle des bibliothèques dans le développement économique et social de toute nation. Nous citons "si les bibliothèques nationales et universitaires sont le baromètre de l'érudition d'un pays, les bibliothèques de lecture publique et de prêt sont celui de sa culture générale". Erudition et culture sont une source précieuse de richesse nationale. C'est pourquoi dans tout plan de développement comme tout plan d'éducation, on considère que la formation de l'individu est un moyen essentiel de favoriser le développement économique et social. Pour qu'un peuple soit instruit et cultivé, il a besoin d'un système d'enseignement efficace; ceci est inconcevable sans le recours systématique à la lecture; la lecture exige des livres et pour que ceux-ci puissent être mis à la disposition de toute la population dans un but rentable, il faut des bibliothèques. Sans bibliothèques, il ne ~~saurait~~ y avoir ni école primaire de bonne qualité ni école secondaire efficace, il n'est pas non plus possible de favoriser l'éducation permanente des adultes.

En principe nous ne sommes pas favorable à la division du service des bibliothèques en catégorie sociale, nous pensons que les bibliothèques doivent être au service de l'individu, de l'homme dans toute sa dimension; néanmoins, citons un passage du rapport de la conférence sur le développement de l'enseignement supérieur en Afrique; conférence tenue à Tananarive (Madagascar) du 3 au 12 septembre 1962. Les participants à la conférence ont estimé que l'enseignement supérieur en Afrique doit consister non seulement à acquitter de ses fonctions et obligations traditionnelles en matière d'enseignement et de progrès de la connaissance par la recherche, mais aussi à assurer le respect des normes universitaires internationales;

./.

- créer les conditions de l'unification de l'Afrique;
- favoriser l'étude et la connaissance de la culture et du patrimoine africain et, par des activités de recherche et l'enseignement dans le domaine des études africaines, à redresser l'image déformée que l'on peut se faire de l'Afrique;
- mettre complètement en valeur les ressources humaines de l'Afrique de façon à lui permettre de faire face à ses besoins en personnel;
- orienter la formation de tout être humain en vue de l'édification nationale;
- élaborer au cours des années un type vraiment africain d'enseignement supérieur, au service de l'Afrique et de son peuple, tout en éveillant le sentiment de l'appartenance à la grande famille de l'humanité.

Ces aspects particuliers de la mission de l'enseignement supérieur en Afrique nécessite une ouverture plus large du réseau des bibliothèques à toutes les couches de la population nationale, l'absence d'une politique conçue sous cette base entraînerait une diminution des chances de l'homme dans sa détermination de mettre à la disposition de son pays ses facultés naturelles.

Les bibliothèques africaines doivent être en plus et surtout un foyer de diffusion culturelle dont le contenu devra marquer la préférence pour la littérature traditionnelle qu'il faudra collecter, traiter et diffuser. Une place importante sera faite à toute la littérature africaine moderne, française, anglaise, ou toute autre langue, sans toutefois négliger la littérature internationale car la culture ne se développe que par la rencontre, l'ouverture.

Dans un article de M. John C. Lorens, directeur des Services de bibliothèques, U.S. office of Education paru dans le bulletin de l'UNESCO à l'intention

tention des bibliothèques, volume XVI, No 5, septembre-octobre 1962, sur le rôle des bibliothèques dans le développement économique et social, on peut lire ceci: "L'information et l'éducation constitue, dans tous les pays, deux facteurs essentiels du développement économique et social. Les livres, les brochures, les périodiques, les films, et les autres types de matériel de bibliothèque sont des instruments indispensables à tous les niveaux de l'éducation, de plus l'alphabétisation jusqu'à l'enseignement supérieur et aux cours de perfectionnement pour adulte. Ils percutent aussi une importance capitale pour la formation sociale et économique, l'instruction sanitaire, agricole, professionnelle, etc. Les bibliothèques constituent l'un des moyens les plus efficaces de mettre ces éléments d'information à la disposition de tous. Outre leur rôle culturel, elles apportent une contribution essentielle au progrès économique et social de chaque pays, Etat ou collectivité. "

Cette conclusion est appuyée par des témoignages de sources nombreuses et diverses. André Maurois fait appel à la philosophie sociale lorsqu'il déclarait dans la bibliothèque publique et sa mission "Rien n'est donc plus important pour l'humanité que de mettre à la disposition de tous, ces instruments de dépassement, d'évasion et de découverte qui transforment à la lettre, la vie et accroissent la valeur sociale de l'individu. Le seul moyen de le faire est la bibliothèque publique. Nous vivons en un temps où les hommes en des pays dont le nombre va croissant, ont des droits égaux, participent au gouvernement et forment cette opinion qui, par son influence sur les gouvernements, décide en dernier ressort de la paix et de la guerre, de la justice et de l'injustice, bref de la vie de leur nation et de celle du monde entier."

La Chambre de Commerce des Etats-Unis d'Amérique a fait cette analyse pratique: "les bonnes bibliothèques sont des institutions éducatives et elles contribuent à améliorer les conditions de vie, ce qui favorise l'activité économique. Plus les gens sont instruits, mieux ils réussissent sur le plan professionnel et, par conséquent, plus il se dépense d'argent là où ils vivent".

./.



L'importance des bibliothèques pour le progrès économique et social est reconnue depuis longtemps. En Grande-Bretagne, au XVIIIe siècle, des *mechanics institutes*, à la fois bibliothèques et centres de conférences, furent créés pour les travailleurs. En 1849, un comité national des bibliothèques publiques recommandait que ces bibliothèques contiennent des ouvrages sur les industries locales (ce qui aurait le grand avantage non seulement de diffuser l'instruction générale, mais encore de promouvoir l'extension du commerce et de l'industrie de la ville). Huit ans plus tôt, aux Etats-Unis, un groupe de jeunes gens de Boston avait patronné la création d'une bibliothèque publique (pour abolir les distinctions de classe, les antagonismes de groupes et l'inimitié internationale). Les grands hommes d'affaires de Boston ne tardèrent pas à se rallier à ce projet.

Dans un article de M. Norman E. Binns, directeur de la bibliothèque municipale d'Acton et secrétaire honoraire du CICRIS paru dans le bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, volume XV, No 6, novembre-décembre 1961, M. Norman E. Binns donne son point de vue sur les services coopératifs de bibliothèque à l'intention de l'industrie et du commerce en ces termes: "Dans la plupart des pays, les services de bibliothèques publiques n'ont guère plus de cent ans d'existence et la coopération systémique entre bibliothèques ne date que du XXe siècle. C'est seulement entre 1930 et 1935 qu'on a, pour la première fois, eu l'idée d'un service coopératif de bibliothèque, spécialement conçu pour répondre aux besoins très particuliers et très divers de l'industrie, du commerce et de la technique. Un particulier trouve habituellement dans la bibliothèque publique de sa localité, les livres dont il a besoin et il peut attendre un certain temps les ouvrages qu'il faut demander spécialement pour lui, au contraire, les entreprises industrielles et commerciales ont souvent besoin immédiatement de certains renseignements: bien souvent, ceux-ci sont d'un caractère très spécialisé et ne peuvent être trouvés que dans des ouvrages coûteux, dans des périodiques ou dans des rapports privés ou semi-privés; il arrive même qu'ils n'aient jamais été publiés sous forme imprimée. Il en résulte que, si les bibliothèques publiques peuvent

./.

satisfaire le lecteur local à l'aide de leur ressources propres, elles ne sont pas toujours en mesure de répondre aux besoins, assez différents, de l'industriel ou du commerçant; en général, elles ne sont d'ailleurs pas équipées pour le faire avec toute la rapidité désirable.

Beaucoup de sociétés industrielles et commerciales possèdent une documentation spécialisée, sous forme de livres, de périodiques ou de rapports, et emploient un personnel particulièrement versé dans tout ce qui concerne leur domaine d'activité; tel est le cas, tout au moins, des plus dynamiques et des plus prospères d'entre elles. D'autres, en revanche, n'ont pas conscience des avantages que pourraient leur procurer l'information ou l'organisation systématique des sources d'information. Les bibliothèques publiques pourraient aider à remédier à cet état de choses et quelques-unes d'entre elles ont déjà pris des initiatives dans ce sens. Si l'on se place du point de vue de l'intérêt de la collectivité, les demandes du commerce et de l'industrie, si difficiles soient-elles à satisfaire, ne sont pas moins importantes que celles du lecteur individuel. Une fois ce fait reconnu, les bibliothèques peuvent faire oeuvre très utile en créant des systèmes de coopération dont elles constitueraient le centre, autrement dit, en établissant non seulement entre elles, mais aussi avec les autres catégories de bibliothèques et avec les organismes industriels, commerciaux et techniques, les relations nécessaires au développement des prêts mutuels de matériel bibliographique, à la diffusion de la documentation et à des échanges d'informations. Tout système ainsi fondé sur la réciprocité donne à chacune des institutions participantes la possibilité de disposer de ressources beaucoup plus importantes que celles que chacune d'elles, individuellement, pourrait posséder et ces ressources comprennent non seulement le matériel bibliographique, mais aussi les techniques des services de bibliothèque et d'information, ainsi que l'expérience et les connaissances acquises par les organismes industriels, commerciaux ou techniques."

Pour terminer cette série de citations prenons une idée de M. Stanley H. Horrocks dans son rapport annuel 1955-1956 paru dans le Bulletin de l'UNESCO

./.

à l'intention des bibliothèques, Volume XV, No 5, septembre-octobre 1961, sur les bibliothèques publiques et scolaires et l'éducation populaire en Afrique: M. Stanley H. Horrocks, bibliothécaire municipal des bibliothèques de Reading commence en ces termes son rapport: "Un jardin dans la poche, en 1952, un bibliothécaire du Nigéria écrivait: "L'Africain lit avant tout pour élargir ses connaissances et se perfectionner. Pris dans le courant d'une évolution rapide, il a à coeur de ne pas se laisser distancer et d'être à la hauteur des tâches nouvelles, de plus en plus nombreuses, qui doivent être accomplies dans son pays; son désir d'apprendre est insatiable. Mais le climat et les conditions de vie, ainsi que la fatigue qui résulte de lectures laborieuses, ne contribuent certainement pas à lui donner le goût de lire pour se distraire".

Ces observations, ces citations semblent confirmer notre conviction qui considère que les bibliothèques peuvent et doivent servir l'homme dans toute sa plénitude.

## C O N C L U S I O N

L'admiration que nous éprouvons vis-à-vis des organisations internationales et plus particulièrement de l'UNESCO nous a sans doute conduit à émettre une certaine réserve sur son fonctionnement dans les Etats d'Afrique Noire d'expression française; il ne faudrait peut-être pas perdre de vue que l'UNESCO n'apporte que son assistance aux Etats qui en font la demande, c'est donc aux Etats responsables de l'action culturelle de motiver leurs demandes et de contrôler leur utilisation, car n'oublions pas que l'UNESCO a mené avec succès de très nombreux travaux en faveur du développement en Afrique des sections de la documentation, des bibliothèques et des archives, sous forme d'études, d'enquêtes, de séminaires ou de stages de formation.

Les activités de l'UNESCO en matière de coopération culturelle inter-africaine sont aussi importantes que connues. On rappellera cependant le plan décennal pour l'étude de la tradition orale et la promotion des langues africaines, ainsi que la rédaction de l'histoire générale de l'Afrique, dont la mise en oeuvre, sous la direction d'un comité scientifique international, mobilise les diverses formes de coopération: coopération interdisciplinaire et intersectorielle; coopérations avec les associations et les autorités culturelles et religieuses, les institutions nationales et régionales; coopération internationale, enfin tant du plan intellectuel qu'en matière de financement; nous pensons qu'un plan cohérent d'inspiration continentale ne peut se réaliser en Afrique qu'en transférant volontairement une partie de la souveraineté des Etats à l'organe exécutif, à l'instar de l'organisation de l'Unité Africaine.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

# B I B L I O G R A P H I E

- MEISTER (Albert). - Alphabétisation et développement fonctionnel.
- VERPARET (Jean). - L'action culturelle et le budget municipal.
- MESNARD (André-Hubert). - L'action culturelle des Pouvoirs Publics.
- MAUROIS (André). - La Bibliothèque publique et sa mission. - Paris: UNESCO 1961.
- ETEKIA MBUMUA (William). - Démocratiser la culture. - Yacundé: CLE 1974.
- EVANS (Evelyn. J.A.). - Les Bibliothèques des pays d'Afrique occidentale d'expression anglaise. - Paris: UNESCO 1961. - Bull. sept. oct. 1961 No 5.
- ENWONWU (Rita). - Le rôle des bibliothèques publiques en matière d'éducation des adultes. - Paris: UNESCO 1973. - Bull. nov. déc. 1973 No 6.
- HORROCKS (Stanley H.). - Les Bibliothèques publiques et scolaires et l'éducation populaire en Afrique. - Paris: UNESCO 1961. - Bull. sept. oct. 1961 No 5.
- LORENZ (John C.). - Le Rôle des bibliothèques dans le développement économique et social. - Paris: UNESCO 1962. - Bull. sept. oct. No 5, p. 242 - 249, lire pour se cultiver au Nigéria Oriental. - Paris: UNESCO 1962. - Bull. sept. oct. 1962.
- TAYLOR (Netfie B.). - Une expérience sur le rôle des bibliothèques publiques en matière d'éducation des adultes. Paris: UNESCO 1959. - Bull. juil. 1959.

- GAEDNER (Frank M.). - Objectifs des bibliothèques. - Paris: UNESCO 1972.
- LENINE et les bibliothèques. - Paris: UNESCO 1970. - Bull. mai juin 1970 No 3.
- HASSENFARDER (Jean). - La Bibliothèque, institution éducative: recherche et développement. - Paris: Lecture et bibliothèque, 1972.
- BAREGU (L.M.). - Le Rôle des bibliothèques rurales dans les campagnes d'alphabétisation fonctionnelle. - Paris: UNESCO 1972.-Bull. janv. fév. 1972 No 1.
- EGGLER (E.). - Importance des catalogues collectifs pour les pays sous-développés. - Paris: UNESCO 1959. Bull. Oct. No 10.
- PENNA (Victor Carlos). - La planification des services de bibliothèque et de la documentation. Paris: UNESCO 1971.
- SEGUIN (Louis). - Le Centre Régional de formation de Bibliothécaires de Dakar. - Bull. UNESCO. mai juin 1964 No 3.
- LARSEN (Knud). - L'Ecole de Bibliothéconomie d'Afrique Orientale. - Bull. UNESCO. mai juin 1964 No 3.
- KWAKUVI (E.W. Dadzie). - Les bibliothèques, la bibliographie et les archives dans les pays d'Afrique d'expression française. - Bull. UNESCO sept. oct. 1961 No 5.
- BINNS (Norman E.). - Les Services Coopératifs de bibliothèque à l'intention de l'industrie et du commerce. - Bull. UNESCO. nov. déc. 1961 No 6.
- VARINE (Hugues de). - La Culture des autres. - Seuil 1976.
- FROST (K.E.). - School Libraries Tanzania May 1968 December 1970, UNESCO, Paris April 1971, serial No 2374/RMSRS/DBA.

GEHRKE (U.). - Planning for a national information and documentation system.  
- Kenya development of integrated documentation, library and  
archives services. UNESCO, Paris 1975. Serial No 8 MR/DBA/75/117.

PARKER (J.S.). - Development of library and documentation services. - Demo-  
cratic Republic of the Sudan. - UNESCO, Paris, July 1972. Serial  
No 2728/RMO.RD/DBA.

RAJAGOPALAN (T.S.). - Documentation Carte of the Ministry of Foreign Affairs.  
- Sudan. UNESCO, Paris, July 1973. Serial No 2942/RMO.RD/DBA.

SAITH (S.S.). - East African School of librarianship. July 1968 November 1972.  
UNESCO, Paris, June 1973. Serial No 2924/RMO.RD/DBA.

UNESCO: Paris 30 April 1975. Development of National and Regional Information  
systems and Services. - Summary of the activities of the Department  
of Documentation, libraries and archives 1967 - 1974. Com. 75/ WS/11.

CLAVEL (J.P.). - Plan de développement des bibliothèques. - République Populaire  
du Congo. - 10 septembre - 10 novembre 1972. UNESCO, Paris, avril  
1973. No de série: 2958/RMO.RD/DBA.

UNESCO: Paris 1975. Sénégal. Formation de documentalistes, de Bibliothécaires et  
d'Archivistes: Aide aux Etats membres pour l'extention de Services  
de documentation de bibliothèques et d'archives, Section des documen-  
talistes, école des bibliothécaires, archivistes, et documentalistes  
de l'Université de Dakar. Résultats et recommandations du projet.  
No de série FMR/COM/DND/75/118.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*  
\*

